

Chaumont, le 18 JUIL. 2024

LE PRÉSIDENT

Monsieur le Délégué Général,

Suite à l'avis n°20243049 du 30 mai 2024 rendu par la CADA, je vous informe que les documents que vous avez demandés vous seront bien transmis.

Le travail nécessaire au regroupement de ces données me contraint cependant à prévoir une transmission pour fin septembre prochain.

Je reste à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez nécessaire et vous prie, d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du conseil départemental,

Phen a vous

Nicolas LACROIX
Conseiller départemental du canton de Bologne

Monsieur Xavier BERNE Délégué Général de MADADA